



# American Franchise Fund

Sustainable Finance Disclosures

juin 2022



## Contexte

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, également connu sous le nom « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR », le **American Franchise Fund**, un compartiment de Ninety One Global Strategy Fund, est tenu de présenter une description des caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut, des informations sur la manière de répondre à ces critères et sur les méthodologies utilisées pour les évaluer, les mesurer et les surveiller. Les termes non définis dans le présent document auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus du Ninety One Global Strategy Fund.

## Caractéristiques de durabilité

Le Compartiment cherche à promouvoir de meilleurs résultats en matière d'émissions carbone (c'est-à-dire à maintenir un profil carbone inférieur à celui de l'indice de référence du Compartiment) en réalisant des investissements directs dans des sociétés qui répondent aux normes des cadres de durabilité exclusifs du Gestionnaire d'investissement et en excluant les investissements directs dans certains secteurs ou domaines d'activité (réputés incompatibles avec un avenir émissions nettes zéro).

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de concrétiser les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Comment ces caractéristiques sont-elles concrétisées

### Stratégie d'investissement

Dans le cadre de l'étape d'analyse fondamentale du processus d'investissement, le Gestionnaire d'investissement utilise une approche cohérente, appliquée de manière continue, pour évaluer les caractéristiques ESG des sociétés à l'aide d'un ensemble d'informations qualitatives et de données disponibles. Il n'y aura pas de dépendance mécanique aux notes et évaluations ESG externes.

La durabilité est entièrement intégrée à l'analyse de chaque société et est évaluée selon les trois piliers suivants :

1. Durabilité du modèle économique. Cela peut inclure, par exemple, (i) la durabilité des relations avec les fournisseurs, les clients, les employés ; (ii) les relations avec les organismes de réglementation, les menaces en cas de surveillance réglementaire renforcée ; (iii) la durabilité des pratiques environnementales, l'approvisionnement en matières premières, l'efficacité énergétique, la consommation d'eau, l'empreinte carbone ; (iv) l'impact des produits et services sur la société et l'environnement ; et (v) la résilience climatique des sociétés en portefeuille (y compris leurs engagements à atteindre des objectifs « émissions nettes zéro »).

2. Durabilité du modèle financier. Cela peut inclure, par exemple, (i) la qualité des politiques comptables ; (ii) la durabilité de la structure du capital et du cycle du fonds de roulement ; et (iii) la durabilité des flux de trésorerie et le taux d'imposition.
3. Durabilité de l'allocation du capital et de la gouvernance d'entreprise. Cela peut inclure, par exemple, (i) l'alignement de l'activité et de l'allocation du capital vis-à-vis des parties prenantes à long terme, y compris les relations avec les salariés ; (ii) le caractère approprié de la rémunération des dirigeants, alignée sur la création de valeur à long terme ; et (iii) l'évaluation des questions de gouvernance traditionnelles telles que la gestion des risques, la représentation équilibrée au sein du conseil d'administration, l'indépendance des comités clés (tels que les comités d'audit et des rémunérations), les transactions avec des parties liées, les antécédents et le taux de roulement des dirigeants.

L'engagement auprès de la direction des sociétés en matière de climat se concentre sur la divulgation des données carbone et l'encouragement à adopter des trajectoires de transition vers des « émissions nettes zéro ».

Le Compartiment évite les secteurs considérés comme incompatibles avec un avenir « émissions nettes zéro ». Par conséquent, le Compartiment n'investira pas dans des sociétés qui sont directement impliquées dans les activités commerciales suivantes :

- l'extraction de charbon thermique ou la production d'électricité ; ou
- la production et la génération de combustibles fossiles.

En outre, le Compartiment n'investira pas dans des sociétés qui :

- sont directement impliquées dans la fabrication et la production d'armes controversées (notamment les armes biologiques et chimiques, les armes à sous-munitions, les mines terrestres et les armes nucléaires) ; ou
- selon le Gestionnaire d'investissement, violent les normes mondiales, en particulier les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Le Gestionnaire d'investissement applique son analyse de durabilité de manière cohérente et continue pour évaluer les caractéristiques environnementales et sociales des investissements du Compartiment. En outre, le Compartiment n'investira pas dans certains secteurs ou titres, comme décrit ci-dessus. Au fil du temps, le Gestionnaire d'investissement peut, à sa discrétion et conformément à la présente politique d'investissement, choisir d'appliquer des exclusions supplémentaires qui seront divulguées sur le site Internet au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Le Gestionnaire d'investissement s'engage auprès de la direction de la société lorsqu'il identifie des opportunités d'apporter un changement positif ou d'approfondir ses connaissances et éléments d'analyse en matière de durabilité, lorsque cela est jugé important.

Dans le cadre du processus de sélection des titres, l'évaluation du Gestionnaire d'investissement et l'application des caractéristiques environnementales et/ou sociales s'appliquent de manière contraignante au portefeuille du Compartiment. Ce critère ne s'applique pas aux investissements accessoires du Compartiment en espèces, quasi-espèces, dépôts, instruments du marché monétaire, instruments dérivés et/ou organismes de placement collectif et fonds négociés en bourse dont les investissements sous-jacents ne sont pas contrôlés directement par le Gestionnaire d'investissement. Ces investissements accessoires ne représenteront généralement pas une proportion importante du portefeuille du Compartiment.

Les participations du Compartiment feront l'objet d'un suivi continu par le Gestionnaire d'investissement. Un investissement peut être vendu pour diverses raisons, mais, en particulier, s'il est déterminé que le dossier d'investissement pour cet investissement a été fragilisé ou s'il ne satisfait plus à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Ces ventes auront lieu sur une période déterminée par le Gestionnaire d'investissement, en tenant compte des intérêts des Actionnaires du Compartiment.

### **Bonne gouvernance**

Le Gestionnaire d'investissement suit un cadre d'investissement interne pour analyser toute question de gouvernance liée aux sociétés en portefeuille. Ce cadre s'appuie sur des principes de gouvernance largement acceptés qui sont décrits dans la politique d'actionariat du Gestionnaire d'investissement sur son site Internet, [www.ninetyone.com](http://www.ninetyone.com). Des données provenant de tiers complètent l'évaluation de la gouvernance.

Pour le Compartiment, l'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des sociétés fait partie de l'analyse fondamentale approfondie que le Gestionnaire d'investissement effectue sur les sociétés en portefeuille. Le Gestionnaire d'investissement prend en compte, entre autres éléments, les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.

Lorsqu'un problème de gouvernance est identifié, le Gestionnaire d'investissement peut s'engager directement auprès de la direction de la société à ce sujet et/ou exercer des droits de vote par procuration dans le but de catalyser le changement.

## Indicateurs de durabilité

Le Gestionnaire d'investissement cherche à maintenir un profil carbone inférieur à celui de l'indice de référence du Compartiment.

Actuellement, ce chiffre est calculé comme la somme des « émissions financées » annuelles, sur la base du pourcentage détenu par le Compartiment de la valeur d'entreprise de chaque investissement évaluable. Ce chiffre est normalisé en divisant le montant total en dollars investi par le Compartiment dans les investissements afin d'obtenir une empreinte comparable.

La promotion par le Compartiment de meilleurs résultats en matière d'émissions carbone est prévue au niveau du Compartiment dans son ensemble. Cela signifie que tous les investissements détenus n'auront pas à tout moment des émissions de carbone inférieures à celles de l'indice de référence du Compartiment.

**Channel Islands**

PO Box 250, St Peter Port  
Guernsey, GY1 3QH  
Telephone: +44 (0)1481 710 404  
enquiries@ninetyone.com

**Germany**

Bockenheimer Landstraße 23  
60325 Frankfurt am Main  
Telephone: +49 (0)69 7158 5900  
deutschland@ninetyone.com

**Italy**

Via Dante 7  
20123 Milano  
enquiries@ninetyone.com

**Luxembourg**

2-4, Avenue Marie-Thérèse  
L-2132 Luxembourg  
Telephone: +352 28 12 77 20  
enquiries@ninetyone.com

**Sweden**

Västra Trädgårdsgatan 15, 111 53  
Stockholm  
Telephone: +46 8 502 438 20  
enquiries@ninetyone.com

**Switzerland**

Dufourstrasse 49  
8008 Zurich  
Telephone: +41 44 262 00 44  
enquiries@ninetyone.com

**United Kingdom**

55 Gresham Street  
London, EC2V 7EL  
Telephone: +44 (0)20 3938 1900  
enquiries@ninetyone.com

**—  
www.ninetyone.com**

Telephone calls may be recorded for training, monitoring and regulatory purposes and to confirm investors' instructions. For more details please visit [www.ninetyone.com/contactus](http://www.ninetyone.com/contactus)

**Informations importantes**

Tout investissement s'accompagne d'un risque de perte de capital. La performance passée n'est pas une indication des résultats à venir.

Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et ont été obtenues auprès de sources jugées fiables. Aucune garantie n'est fournie quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Toute opinion exprimée dans les présentes est sincère, mais n'est en aucun cas garantie et ne doit pas servir de fondement à une décision d'investissement. La présente communication est fournie à titre d'information générale exclusivement. Elle ne constitue ni une invitation à réaliser un investissement ni une offre de vente et il ne s'agit pas d'une recommandation d'achat, de vente ou de conservation pour un investissement particulier. Toute décision d'investir dans les stratégies décrites dans le présent document doit être prise après avoir examiné le document d'offre, mené toute enquête qu'un investisseur juge nécessaire et consulté ses propres conseillers juridiques, comptables et fiscaux afin de déterminer de manière indépendante la pertinence et les conséquences d'un tel investissement. Les paramètres d'investissement internes définis dans le présent document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Le présent document est la propriété de Ninety One et son contenu ne peut être réutilisé sans l'autorisation préalable de Ninety One. Publié par Ninety One, juin 2022.

